



Appel à projets PIA



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments

Fiche 24

Ouverture 09/06/2017 – **clôture** 30/11/2017

Pour qui ?	Les projets devront être collaboratifs avec pour coordonnateur une entreprise . Sont concernés les majors du bâtiment, PME locales, organismes de recherche, centres techniques et laboratoires publics et privés, organismes de financement, assureurs , etc. Une attention particulière sera portée aux projets fédérateurs au niveau régional associant plusieurs structures (plateformes « Bâtiment Energie » du Plan Bâtiment Durable, pôles de compétitivité, clusters, centres de ressources, centres techniques, incubateurs...) déjà existantes au sein d'une même région et mettant en évidence la cohérence d'ensemble, la répartition des rôles et les complémentarités de chacune de ces structures pour la mise en œuvre des missions portées par le projet.
Pourquoi ?	Cet AAP a pour objectif de développer de nouvelles solutions technologiquement et économiquement viables pour un déploiement à grande échelle de la rénovation énergétique du parc immobilier français ainsi que d'expérimenter de nouvelles façons de construire. Ces solutions innovantes doivent permettre une réduction forte des besoins des usages énergétiques, des impacts environnementaux, ainsi que des temps d'intervention sur chantier.
Pour quels projets ?	Projets incluant au moins une expérimentation des solutions développées en conditions réelles de fonctionnement. Réalisation d'un ou plusieurs bâtiments ou îlot démonstrateurs visant les niveaux de performance énergétique décrits ci-dessous, sauf le cas échéant lorsqu'il s'agira de tester en conditions réelles des briques technologiques pouvant s'insérer ou être utilisées dans le bâtiment. Les projets attendus devront traiter à minima l'un des quatre axes Axe 1 : Pré-industrialisation et solutions packagées pour la rénovation Axe 2 : Numérique et dématérialisation Axe 3 : Solutions bois construction, matériaux biosourcés et composants de matériaux issus du recyclage Axe 4 : Plateformes technologiques pour l'innovation bâtiment Seront instruits les projets dont le budget total (coûts totaux) est supérieur à 1 M€
Quel financement par le PIA ?	L'ADEME propose deux produits de financement pour les entreprises. - Coûts éligibles et retenus > 1 M€ : Aides partiellement remboursables composées de 75% d'avances remboursables et 25% de subventions, Avances remboursables uniquement, avec dans ce cas une bonification du taux d'aide. - Coûts éligibles et retenus < 1 M€ : subventions Pour les collectivités locales et assimilées, les établissements publics et assimilés et les organismes de recherche et assimilés, l'aide se fera principalement sous forme de subventions
Quels critères de sélection ?	Contenu innovant- Qualité du modèle économique, du plan d'affaires et du plan de financement, démontrant notamment un retour sur investissement satisfaisant pour les partenaires et l'Etat, via la capacité à rembourser les avances remboursables. - Pertinence du projet par rapport aux enjeux environnementaux et énergétiques - Qualité du plan d'évaluation environnementale ; : production d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, climat via la réduction des GES, pollution de l'air, qualité de l'eau, consommation des ressources, réduction des déchets, impact sur la biodiversité, impact sociétal. Impact économique et social du projet : Perspectives de création, de développement ou de maintien d'activité pendant et à l'issue du projet pour les principaux bénéficiaires : implantation(s) et chiffre d'affaire concerné à l'horizon 2020 ; Perspectives de création ou de maintien de l'emploi : emplois directs et indirects à l'horizon 2020 (localisation et ETP) ; Pertinence du projet par rapport aux enjeux sociaux et sociétaux Impact sur l'écosystème d'innovation et de compétitivité ; Pertinence du projet par rapport aux enjeux industriels ; Intégration dans des réseaux pertinents et soutien de collectivités territoriales ; Complémentarité avec d'autres projets déjà sélectionnés(PIA) ; Intérêt des bénéfices attendus du projet, pour l'écosystème. Qualité de l'organisation du projet Pertinence du partenariat ; Gouvernance, gestion et maîtrise des risques ; Adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs du projet; Localisation territoriale des travaux, y compris des tâches sous-traitées ; Solidité du plan de financement du projet et robustesse financière des partenaires. Impact de l'intervention publique : Caractère incitatif ; Effet d'entraînement : effet de levier du PIA et ratio de financements privés sur financements publics
Qui contacter ? Où se renseigner ?	
Opérateur de l'État	ADEME Pour toute question relative aux Investissements d'Avenir et aux aides : Patrice ANDRE, Chef de projet, Direction des Investissements d'Avenir • Pour toute question technique : Maeva THOLANCE et Céline LARUELLE, Ingénieures, Service Bâtiment • Contact : ia.amibatiment@ademe.fr
SGAR Occitanie	Simon Leguil, SGAR et DIRECCTE Occitanie : simon.leguil@direccte.gouv.fr ; Tél : 05 34 45 33 96 Hélène Delmotte : SGAR, helene.delmotte@occitanie.gouv.fr
Documents de référence	l'ensemble du dossier : https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAPIABAT2017-56#resultats